ART. PREMIER N° AS2

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 décembre 2021

LÉGALISATION DU CANNABIS SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT - (N° 4746)

Non soutenu

AMENDEMENT

Nº AS2

présenté par M. Cordier

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Légaliser la consommation de cannabis ne réglerait pas les problèmes liés au trafic, comme c'est le cas pour le tabac qui est toujours vendu moins cher dans les circuits parallèles de contrebande...

Psychose, schizophrénie, dépression, échec scolaire, déscolarisation, désocialisation... Les drames quotidiens liés au cannabis sont nombreux. Dans ce contexte, prôner la légalisation du cannabis est une fausse bonne solution! Cela enverrait un message catastrophique à la jeunesse en banalisant cette drogue qui est souvent un premier pas vers les drogues dures.